

2024/

Décision 2024/42

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Le présent accord-cadre est alloté en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements de protection individuelle spécifiques à l'élagage (ci-après Élagage).

Les montants de l'accord-cadre sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 10.000 € HT ;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 80.000 € HT.

Quatre plis ont été transmis sur le profil d'acheteur public de la Communauté d'Agglomération avant le 27 septembre 2024, 12h00. Un pli a été transmis uniquement par papier, il a été automatiquement rejeté.

Quatre offres ont été remises pour le lot n°1 (EPI).

Trois offres ont été remises pour le lot n°2 (Élagage).

Après admission des candidatures et évaluations des offres, la Commission d'Appel d'Offres a proposé les classements suivants :

- Pour le lot n°1 :

N°	EI. 1	EI. 2	EI. 3	EI. 4
Raison sociale	TRENOIS DECAMPS	Express EPI	EQUIPEX	PRUVOT FAUCON
Premier critère - Prix	40			
Offre selon DE	24 737,52 €	20 291,88 €	23 408,58 €	30 148,22 €
Points obtenus	32,81	40,00	34,67	26,92
Deuxième critère - Valeur technique	40			
Mémoire technique et échantillons livrés				
Cf. VT-Lot1-2024FourEPI	100%	100%	100%	90%
Points obtenus	40	40	40	36
Troisième critère - Délai de livraison	20			
Offre (jours ouvrés)	5	5	3	10
Points obtenus	12	12	20	6
Total des points obtenus	84,81	92,00	94,67	68,92
Classement	3	2	1	4
Proposition de décision	rejetée	rejetée	retenue	rejetée

- Pour le lot n°2 :

N°	EI. 1	EI. 2	EI. 4
Raison sociale	TRENOIS DECAMPS	EXPRESS EPI	PRUVOT FAUCON
Premier critère - Prix	40		
Offre selon DE	12 054,10 €	11 422,10 €	7 055,30 €
Points obtenus	23,41	24,71	40,00
Deuxième critère - Valeur technique	40		
Mémoire technique et échantillons livrés			
Cf. VT-Lot2-2024FourEPI	77%	85%	85%
Points obtenus	30,77	33,85	33,85
Troisième critère - Délai de livraison	20		
Offre (jours ouvrés)	5	5	10
Points obtenus	20	20	10
Total des points obtenus	74,18	78,55	83,85
Classement	3	2	1
Proposition de décision	rejetée	rejetée	retenue

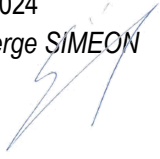


2024/

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- D'attribuer le lot n°1 de la présente consultation à la société EQUIPEX ;
- D'attribuer le lot n°2 de la présente consultation à la société PRUVOT FAUCON.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 09/10/2024 Publication le 09/10/2024 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambresis, le 09/10/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Identité du candidat :
EQUIPEX
Bd du 19 mars 1982
59540 CAUDRY
Tél. : 03 27 85 30 41
Mail : direction@equipex.fr
Siret : 524 214 608
TVA : FR 055 242 146 08

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Service technique
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : fourniture
- Date de réception des candidatures et des offres : 27 septembre 2024, 12h00
- Début : Notification du premier bon de commande
- Durée : 12 mois renouvelable trois fois tacitement
- Date de notification du premier bon de commande : septembre/octobre 2024
- Allotissement : Lot n°1 – EPI // Lot n°2 – Élagage

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : dimitrie.moneau@equipex.fr

• [REDACTED]

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	4
1-1. Objet de la consultation	4
1-2. Mode de passation	4
1-3. Alotissement	4
1-4. Montants de l'accord-cadre	4
1-5. Délais de validité des offres	4
1-6. Début et durée de l'accord-cadre	4
1-7. Lieux d'exécution	4
1-8. Modalité de règlement	4
1-9. Modalité de règlement	5
1-10. Acheteur	5
1-10.1. Désignation de l'acheteur	5
1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre	5
1-11. Comptable assignataire	5
Article 2 - Document de consultation des entreprises	5
2-1. Documents généraux	5
2-2. Documents particuliers	5
Article 3 - Engagement du candidat	6
3-1. Identification et engagement du candidat	6
3-2. Répartition des prestations	7
Article 4 - Clauses administratives	7
4-1. Durée de garantie	7
4-2. Dispositions financières	7
4-2.1. Caractéristique et contenu des prix	7
4-2.2. Demandes de paiement	7
4-2.3. Modalités de règlement des comptes	8
4-2.4. Révision des prix unitaires	8
4-3. Pénalités	8
4-4. Résiliation	9
4-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire	9
4-6. Assurances	9
4-7. Dérogations au CCAG-FCS	9
Article 5 - Clauses techniques	9
5-1. Description de la mission	9
5-2. Fournitures	9
5-2.1. Clause générale	9
5-2.2. Offre	9
Article 6 - Avance	10
Article 7 - Offre de prix	10
Article 8 - Paiements	10
8-1. Titulaire/Mandataire	10
8-2. Deuxième cotraitant	10
8-3. Troisième cotraitant	10
Article 9 - Assurances	11
9-1. Titulaire/Mandataire	11
9-2. Deuxième cotraitant	11
9-3. Troisième cotraitant	11
Article 10 - Litiges - Contentieux	11
Article 11 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	12
Article 12 - Décision du pouvoir adjudicateur :	12
Article 13 - Signature du pouvoir adjudicateur :	12

Annexe 1 : Lot n°1 – Bordereau de prix unitaire – EPI	13
Annexe 2 : Lot n°1 – Détail estimatif (DE) – EPI	15
Annexe 3 : Lot n°2 – Bordereau de prix unitaire – Élagage.....	17
Annexe 4 : Lot n°2 – Détail estimatif (DE) – Élagage	18

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. ALLOTISSEMENT

Le présent accord-cadre est alloté en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements spécifique à l'élagage (ci-après Élagage).

1-4. MONTANTS DE L'ACCORD-CADRE

Les montants de l'accord-cadre sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 10.000 € HT ;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 80.000 € HT.

1-5. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

1-6. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débutera dès la date de notification du premier bon de commande.

Le titulaire devra livrer l'ensemble des fournitures conformément aux caractéristiques techniques et quantitatives indiquées dans l'acte d'engagement et les bons de commande notifiés par l'acheteur.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois renouvelables trois fois tacitement.

1-7. LIEUX D'EXÉCUTION

L'ensemble des fournitures indiquées seront livrées à l'adresse suivante :

Service technique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
39 Rue de Ligny - 59540 Caudry

1-8. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme **CHORUS**. Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET : 200 030 633 00198 – N° engagement : 2024FourEPI

1-10. ACHETEUR

1-10.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS
☎ 03 27 75 84 79 ✉ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre

Monsieur Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, par la délibération n°2020/63 du 06 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- Au code de la commande publique (CCP) ;
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE) et ses annexes, le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle, « 3-AE-2024FourEPI » ;
- Le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024FourEPI » ;
- L'avis de marché (AM), « 1-AM-2024FourEPI » ;
- Les questions et réponses, le cas échéant « 4-QR-2024FourEPI ».

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Après avoir pris connaissance du document de consultation des entreprises et conformément à ses clauses et stipulations,

→ Le signataire :

→ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

→ engage la société sur la base de son offre :

Nom entreprise : Equipex SARL

Numéro SIRET : 52421460800097

NOM, Prénom représentant : ZOUARI Stéphane

Adresse électronique : stephane.zouari@equipex.fr

Numéros de téléphone : 06.81.44.26.22

Adresse de l'établissement : Boulevard du 19 Mars 1962 59540 CAUDRES

→ l'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

- Mandataire :

Nom entreprise :

Numéro SIRET :

NOM, Prénom représentant :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Adresse de l'établissement :

- Deuxième co-traitant :

Nom entreprise :

Numéro SIRET :

NOM, Prénom représentant :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Adresse de l'établissement :

- Troisième co-traitant :

Nom entreprise :

Numéro SIRET :

NOM, Prénom représentant :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Adresse de l'établissement :

→ à exécuter le lot n°1 et/ou le lot n°2 .

3-2. RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation des membres du groupement conjoint/solaire	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint/solaire	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
<u>Titulaire/Mandataire</u>		
<u>Deuxième cotraitant</u>		
<u>Troisième cotraitant</u>		

Article 4 - CLAUSES ADMINISTRATIVES**4-1. DURÉE DE GARANTIE**

Le présent acte d'engagement est soumis au CCAG-FCS. À ce titre, et conformément à l'article 33.1, les fournitures font l'objet d'une garantie minimale d'un an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission définie à l'article 30 du CCAG-FCS.

Si le candidat s'engage à garantir les fournitures pour d'une durée supérieure, il l'indiquera dans le tableau en annexe 1 ou 3 du règlement de consultation selon le lot auquel il soumissionne.

4-2. DISPOSITIONS FINANCIÈRES**4-2.1. Caractéristique et contenu des prix**

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement la prestation.

4-2.2. Demandes de paiement

Après l'admission des fournitures conformément à l'article 5-2.1 de l'acte d'engagement et en quantités prévues au bon de commande, le titulaire transmettra une facture uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET : 200 030 633 00198 – Réf. : 2024FourEPI

Les demandes de règlement déposées sur la plateforme ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement ;
- l'objet, la date, le numéro de lot et l'intitulé de l'accord-cadre ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

Les factures seront transmises conformément à l'article 4-2.3 du présent acte d'engagement.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire de l'accord-cadre, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

4-2.3. Modalités de règlement des comptes

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations de l'accord-cadre, dans les conditions prévues aux articles 27 à 30 du CCAG-FCS.

Les demandes de règlement feront l'objet d'un certificat de paiement transmis par l'acheteur au titulaire indiquant :

- Le montant total des fournitures livrées hors révision ;
- Le montant de la révision, le cas échéant ;
- Le montant des taxes ;
- Le montant des pénalités, le cas échéants ;
- Le montant total à verser au titulaire ;
- Le montant des sommes versées antérieurement au titulaire ;
- Le montant des sommes versées au titulaire ;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant minimum de l'accord-cadre ;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant maximum de l'accord-cadre.

4-2.4. Révision des prix unitaires

À chaque date anniversaire de l'accord-cadre, le titulaire pourra demander la révision des prix unitaires.

Les prix unitaires révisés seront calculés selon la formule suivante :

$$PU_r = PU_i \times \left(0,15 + 0,85 \times \frac{IVH_r}{IVH_0} \right)$$

Avec,

- PU_r correspondant au prix unitaire à réviser ;
- PU_i correspondant au prix unitaire initial ;
- IVH_r correspondant à l'indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes définitif connu lors de la date anniversaire de l'accord-cadre : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001763963> ;
- IVH_0 correspondant à l'indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes lors de la remise de l'offre définitive.

4-3. PÉNALITÉS

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = V \times \frac{R}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les fournitures ne sont pas livrées ou sont livrées mais, ne correspondent pas en tout point aux stipulations du présent acte d'engagement.

Les pénalités seront appliquées sur les certificats de paiement correspondant aux bons de commande dont la livraison a été défaillante.

4-4. RÉSILIATION

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation de l'accord-cadre.

4-5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces de l'accord-cadre ou non-respect des délais, l'acheteur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

4-6. ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

4-7. DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

Article 5 - CLAUSES TECHNIQUES

5-1. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le présent acte d'engagement porte sur la fourniture et la livraison dans un délai maximal de **3** jours ouvrés à compter de la notification d'un bon de commande.

Les fournitures seront livrées conformément aux stipulations de l'article 4-2. et des tailles indiquées dans la notification d'attribution. Le titulaire déduira des quantités à fournir le nombre des échantillons livrés.

5-2. FOURNITURES

5-2.1. Clause générale

Le titulaire s'engage à livrer l'ensemble des fournitures listées dans le bordereau de prix unitaire. Les fournitures devront respecter les caractéristiques techniques, normes et couleurs indiquées au bordereau de prix unitaire annexé au présent document.

Le titulaire s'engage à livrer, dans le délai prévu à l'article 3-1, les fournitures conformément aux quantités et tailles indiquées dans chacun des bons de commande notifiés.

5-2.2. Offre

Dans le cadre du dépôt de son offre, le candidat livrera au siège de l'acheteur les échantillons suivants :

- 1 pantalon de travail en taille L ;
- 1 polo multirisque en taille L ;
- 1 paire de gant fleur de bovin en taille L ;
- 1 combinaison de travail en taille L ;
- 1 gilet haut visibilité ;
- 1 blouson multinorme en taille L.

Article 6 - AVANCE

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance, définie à l'article L2191-2 et 3 du code de la commande publique (CCP) :

NON OUI

Article 7 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est à compléter dans le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle en annexe du présent document.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de dépôt des offres, à savoir le mois de septembre 2024.

Article 8 - PAIEMENTS

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

8-1. TITULAIRE/MANDATAIRE

Compte ouvert au nom de

FUEL EQUIPEX

Sous le numéro

00010070275

Banque

BNP PARIBAS

Code Banque

30004

Clé RIB

85

Code BIC

BNPAFRPPXXX

Code Guichet

00523

8-2. DEUXIÈME COTRITAINT

Compte ouvert au nom de

[REDACTED]

Sous le numéro

[REDACTED]

Banque

[REDACTED]

Code Banque

[REDACTED]

Clé RIB

[REDACTED]

Code BIC

[REDACTED]

Code Guichet

[REDACTED]

8-3. TROISIÈME COTRITAINT

Compte ouvert au nom de

[REDACTED]

Sous le numéro

[REDACTED]

Banque

[REDACTED]

Code Banque

[REDACTED]

Clé RIB

[REDACTED]

Code BIC

[REDACTED]

Code Guichet

[REDACTED]

Le relevé d'identité bancaire de chaque cotraitant est joint au présent acte d'engagement.

Article 9 - ASSURANCES

9-1. TITULAIRE/MANDATAIRE

Compagnie d'assurance

AXA FRANCE

N° de police

603 958 3304

9-2. DEUXIÈME COTRAITANT

Compagnie d'assurance

N° de police

9-3. TROISIÈME COTRAITANT

Compagnie d'assurance

N° de police


Les attestations d'assurances doivent être jointes au présent document.

Article 10 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 11 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Né(e) et date de signature	Signature
<u>Titulaire/Mandataire :</u>	A CAUDRES le 27/09/2024	
<u>Deuxième cotraitant :</u>		
<u>Troisième cotraitant :</u>		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 12 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

- Le présent soumissionnaire :
 - est retenu pour le lot n°1 et/ou pour le lot n°2 ;
 - n'est pas retenu.

Article 13 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

À Beauvois-en-Cambrésis,
le 09/10/2024.....

Par décision
n°2024/.....

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du
Catésis

Serge SIMÉON



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

EURL EQUIPEX

BOULEVARD DU 19 MARS 1962

59540 CAUDRY

Banque : **BNP Paribas**
Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**
Type de compte : **Compte chèque**

IBAN(1) : **FR76 3000 4005 2300 0100 7027 585**

BIC(2) : **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00523	00010070275	85	AGENCE PARIS TRINITE

(1) International Bank Account Number

(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

EURL EQUIPEX

BOULEVARD DU 19 MARS 1962

59540 CAUDRY

Banque : **BNP Paribas**
Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**
Type de compte : **Compte chèque**

IBAN(1) : **FR76 3000 4005 2300 0100 7027 585**

BIC(2) : **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00523	00010070275	85	AGENCE PARIS TRINITE

(1) International Bank Account Number

(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

EURL EQUIPEX

BOULEVARD DU 19 MARS 1962

59540 CAUDRY

Banque : **BNP Paribas**
Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**
Type de compte : **Compte chèque**

IBAN(1) : **FR76 3000 4005 2300 0100 7027 585**

BIC(2) : **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00523	00010070275	85	AGENCE PARIS TRINITE

(1) International Bank Account Number

(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire

N° ADEME
FR200182_03KJL



Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four.EPI

Annexe 1 : Lot n°1 – Bordereau de prix unitaire – EPI							
Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Prix unitaire hors taxe (en chiffres et en lettres)
	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		S à 3XL	Paire	2,27€ deux euros vingt sept centimes.
	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire	5,67€ cinq euros soixante sept centimes.
	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	44,70€ quarante quatre euros soixante dix ct.
	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	S à 2XL	Unité	11,92€ onze euros quatre vingt deux ct.
	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches ██████ Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		S à 2XL	Unité	46,19€ quarante six euros et dix neuf ct.
	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471- 2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	54,89 cinquante quatre euros et quatre vingt neuf centimes.
	Blouson EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	S à 3XL	Unité	154,28€ cent cinquante et quatre euros et vingt huit centimes.

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis - AE - 132-2024.MAPA.Four.EPI

	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	S à 3 XL	Unité	45,16 € quarante cinq euros et seize centimes.
	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	2,50 € deux euros et cinquante centimes.
	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 - Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	41,56 € quarante et un euros et cinquante six centimes.
	Pantalon - EV	280g/m2 - Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	39,12 € trente neuf euros et douze centimes.
	Pantalon - EP	280g/m2 - Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	77,45 € septante dix sept euros et quarante cinq centimes.
	Chaussure de sécurité haute	Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	33,59 € trente trois euros et cinquante neuf centimes.
	Chaussure de sécurité basse	Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	30,66 € trente euros et soixante six centimes.

Fait le 23/09/24 à Cauchy

NORSAU Dimitri
Technico Commercial

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

EQUIPEX
Bd du 19 mars 1962
59540 CAUDRY
Tél. : 03 27 85 30 41
Mail : direction@equipex.fr
Siret : 524 214 808
TVA : FR 055 242 188 08

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four.EPI

Annexe 2 : Lot n°1 – Détail estimatif (DE) – EPITaux de TVA applicable : 20%

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	PU HT	Quantités	Montants HT
	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		S à 3XL	Paire	2,27€	120	272,40€
	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire	5,67€	60	340,20€
	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	44,70	12	536,40 €
	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	S à 2XL	Unité	11,92	120	1430,40€
	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches multirisques Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		S à 2XL	Unité	46,19	32	1478,08€
	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471-2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	54,89	50	2744,50€
	Blouson multinorme EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	S à 3XL	Unité	151,28	16	2420,48€

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four.EPI

	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	S à 3 XL	Unité	45,16 €	50	2258 €
	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	2,50 €	50	125 €
	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	41,56 €	32	1329,92 €
	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	39,12 €	120	4694,40 €
	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	77,45 €	32	2478,40 €
	Chaussure sécurité haute	de Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	33,59 €	80	2687,20 €
	Chaussure sécurité basse	de Cuir crôte velours	S1PL		39-45	Paire	30,66	20	613,20 €
								Total HT	23408,58 €

*Les quantités sont estimatives pour toute la durée du contrat. Les quantités indiquées n'engagent pas l'acheteur. L'acheteur s'engage à commander pour 10 000 € HT sur toute la durée de et pour l'ensemble des deux lots de l'accord-cadre sans pour autant dépasser 80 000 € HT.



Identité du candidat :

**PRUVOT- FAUCON S.A.S
MATERIAUX**

Z.I. Rue de WEDEL - 59542 CAUDRY CEDEX
☎ 03 27 85 14 27 - Fax. 03 27 85 09 93
RCS Douai B 391 713 914 - APE 4673 A

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Service technique
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : fourniture
- Date de réception des candidatures et des offres : 27 septembre 2024, 12h00
- Début : Notification du premier bon de commande
- Durée : 12 mois renouvelable trois fois tacitement
- Date de notification du premier bon de commande : septembre/octobre 2024
- Allotissement : Lot n°1 – EPI // Lot n°2 – Élagage

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : k. desouza @ pruvot-faucon.fr

- // Éléments à compléter //

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	4
1-1. Objet de la consultation	4
1-2. Mode de passation	4
1-3. Allotissement	4
1-4. Montants de l'accord-cadre	4
1-5. Délais de validité des offres.....	4
1-6. Début et durée de l'accord-cadre	4
1-7. Lieux d'exécution	4
1-8. Modalité de règlement	4
1-9. Modalité de règlement	5
1-10. Acheteur	5
1-10.1. Désignation de l'acheteur	5
1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre.....	5
1-11. Comptable assignataire.....	5
Article 2 - Document de consultation des entreprises.....	5
2-1. Documents généraux	5
2-2. Documents particuliers.....	5
Article 3 - Engagement du candidat.....	6
3-1. Identification et engagement du candidat.....	6
3-2. Répartition des prestations.....	7
Article 4 - Clauses administratives.....	7
4-1. Durée de garantie.....	7
4-2. Dispositions financières.....	7
4-2.1. Caractéristique et contenu des prix	7
4-2.2. Demandes de paiement.....	7
4-2.3. Modalités de règlement des comptes	8
4-2.4. Révision des prix unitaires.....	8
4-3. Pénalités	8
4-4. Résiliation	9
4-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire	9
4-6. Assurances.....	9
4-7. Dérogations au CCAG-FCS	9
Article 5 - Clauses techniques	9
5-1. Description de la mission.....	9
5-2. Fournitures	9
5-2.1. Clause générale.....	9
5-2.2. Offre.....	9
Article 6 - Avance.....	10
Article 7 - Offre de prix	10
Article 8 - Paiements.....	10
8-1. Titulaire/Mandataire.....	10
8-2. Deuxième cotraitant.....	10
8-3. Troisième cotraitant	10
Article 9 - Assurances	11
9-1. Titulaire/Mandataire.....	11
9-2. Deuxième cotraitant.....	11
9-3. Troisième cotraitant	11
Article 10 - Litiges - Contentieux	11
Article 11 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s).....	12
Article 12 - Décision du pouvoir adjudicateur :	12
Article 13 - Signature du pouvoir adjudicateur :	12

Annexe 1 : Lot n°1 – Bordereau de prix unitaire – EPI	13
Annexe 2 : Lot n°1 – Détail estimatif (DE) – EPI	15
Annexe 3 : Lot n°2 – Bordereau de prix unitaire – Élagage.....	17
Annexe 4 : Lot n°2 – Détail estimatif (DE) – Élagage	18

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. ALLOTISSEMENT

Le présent accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements spécifique à l'élagage (ci-après Élagage).

1-4. MONTANTS DE L'ACCORD-CADRE

Les montants de l'accord-cadre sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 10.000 € HT ;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 80.000 € HT.

1-5. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

1-6. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débutera dès la date de notification du premier bon de commande.

Le titulaire devra livrer l'ensemble des fournitures conformément aux caractéristiques techniques et quantitatives indiquées dans l'acte d'engagement et les bons de commande notifiés par l'acheteur.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois renouvelables trois fois tacitement.

1-7. LIEUX D'EXÉCUTION

L'ensemble des fournitures indiquées seront livrées à l'adresse suivante :

Service technique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
39 Rue de Ligny - 59540 Caudry

1-8. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme **CHORUS**. Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET : 200 030 633 00198 – N° engagement : 2024FourEPI

1-10. ACHETEUR

1-10.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS
☎ 03 27 75 84 79 ✉ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre

Monsieur Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, par la délibération n°2020/63 du 06 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- Au code de la commande publique (CCP) ;
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE) et ses annexes, le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle, « 3-AE-2024FourEPI » ;
- Le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024FourEPI » ;
- L'avis de marché (AM), « 1-AM-2024FourEPI » ;
- Les questions et réponses, le cas échéant « 4-QR-2024FourEPI ».

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Après avoir pris connaissance du document de consultation des entreprises et conformément à ses clauses et stipulations,

→ Le signataire :

→ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

→ engage la société sur la base de son offre :

Nom entreprise : PRUVOT FAUCON

Numéro SIRET : 391 713 914 000 29

NOM, Prénom représentant : PRUVOT philippe (Directeur)

Adresse électronique : h. desousa @ pruvot-faucon.fr

Numéros de téléphone : 03/27/85/44/27

Adresse de l'établissement : 1 Rue de wedel Zi 5954 CAUDRY

→ l'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :

- Mandataire :

Nom entreprise :

Numéro SIRET :

NOM, Prénom représentant :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Adresse de l'établissement :

- Deuxième co-traitant :

Nom entreprise :

Numéro SIRET :

NOM, Prénom représentant :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Adresse de l'établissement :

- Troisième co-traitant :

Nom entreprise :

Numéro SIRET :

NOM, Prénom représentant :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Adresse de l'établissement :

→ à exécuter le lot n°1 et/ou le lot n°2

3-2. RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation des membres du groupement conjoint/solidaire	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint/solidaire	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
<u>Titulaire/Mandataire</u>	Fourniture d'EPI (Equipements de Protection Individuelle)	37 203,52 €
<u>Deuxième cotraitant</u>		
<u>Troisième cotraitant</u>		

Article 4 - CLAUSES ADMINISTRATIVES**4-1. DURÉE DE GARANTIE**

Le présent acte d'engagement est soumis au CCAG-FCS. À ce titre, et conformément à l'article 33.1, les fournitures font l'objet d'une garantie minimale d'un an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission définie à l'article 30 du CCAG-FCS.

Si le candidat s'engage à garantir les fournitures pour d'une durée supérieure, il l'indiquera dans le tableau en annexe 1 ou 3 du règlement de consultation selon le lot auquel il soumissionne.

4-2. DISPOSITIONS FINANCIÈRES**4-2.1. Caractéristique et contenu des prix**

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement la prestation.

4-2.2. Demandes de paiement

Après l'admission des fournitures conformément à l'article 5-2.1 de l'acte d'engagement et en quantités prévues au bon de commande, le titulaire transmettra une facture uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET : 200 030 633 00198 – Réf. : 2024FourEPI

Les demandes de règlement déposées sur la plateforme ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement ;
- l'objet, la date, le numéro de lot et l'intitulé de l'accord-cadre ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

Les factures seront transmises conformément à l'article 4-2.3 du présent acte d'engagement.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire de l'accord-cadre, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

4-2.3. Modalités de règlement des comptes

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations de l'accord-cadre, dans les conditions prévues aux articles 27 à 30 du CCAG-FCS.

Les demandes de règlement feront l'objet d'un certificat de paiement transmis par l'acheteur au titulaire indiquant :

- Le montant total des fournitures livrées hors révision ;
- Le montant de la révision, le cas échéant ;
- Le montant des taxes ;
- Le montant des pénalités, le cas échéants ;
- Le montant total à verser au titulaire ;
- Le montant des sommes versées antérieurement au titulaire ;
- Le montant des sommes versées au titulaire ;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant minimum de l'accord-cadre ;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant maximum de l'accord-cadre.

4-2.4. Révision des prix unitaires

À chaque date anniversaire de l'accord-cadre, le titulaire pourra demander la révision des prix unitaires.

Les prix unitaires révisés seront calculés selon la formule suivante :

$$P_{Ur} = P_{Ui} \times \left(0,15 + 0,85 \times \frac{IVHr}{IVH0} \right)$$

Avec,

- P_{Ur} correspondant au prix unitaire à réviser ;
- P_{Ui} correspondant au prix unitaire initial ;
- $IVHr$ correspondant à l'indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes définitif connu lors de la date anniversaire de l'accord-cadre : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001763963> ;
- $IVH0$ correspondant à l'indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes lors de la remise de l'offre définitive.

4-3. PÉNALITÉS

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = V \times \frac{R}{100}$$

dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les fournitures ne sont pas livrées ou sont livrées mais, ne correspondent pas en tout point aux stipulations du présent acte d'engagement.

Les pénalités seront appliquées sur les certificats de paiement correspondant aux bons de commande dont la livraison a été défaillante.

4-4. RÉSILIATION

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation de l'accord-cadre.

4-5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces de l'accord-cadre ou non-respect des délais, l'acheteur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

4-6. ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

4-7. DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

Article 5 - CLAUSES TECHNIQUES

5-1. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le présent acte d'engagement porte sur la fourniture et la livraison dans un délai maximal de jours ouvrés à compter de la notification d'un bon de commande.

Les fournitures seront livrées conformément aux stipulations de l'article 4-2. et des tailles indiquées dans la notification d'attribution. Le titulaire déduira des quantités à fournir le nombre des échantillons livrés.

5-2. FOURNITURES

5-2.1. Clause générale

Le titulaire s'engage à livrer l'ensemble des fournitures listées dans le bordereau de prix unitaire. Les fournitures devront respecter les caractéristiques techniques, normes et couleurs indiquées au bordereau de prix unitaire annexé au présent document.

Le titulaire s'engage à livrer, dans le délai prévu à l'article 3-1, les fournitures conformément aux quantités et tailles indiquées dans chacun des bons de commande notifiés.

5-2.2. Offre

Dans le cadre du dépôt de son offre, le candidat livrera au siège de l'acheteur les échantillons suivants :

- 1 pantalon de travail en taille L ;
- 1 polo multirisque en taille L ;
- 1 paire de gant fleur de bovin en taille L ;
- 1 combinaison de travail en taille L ;
- 1 gilet haut visibilité ;
- 1 blouson multinorme en taille L.

Article 6 - AVANCE

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance, définie à l'article L2191-2 et 3 du code de la commande publique (CCP) :

NON OUI

Article 7 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est à compléter dans le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle en annexe du présent document.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de dépôt des offres, à savoir le mois de septembre 2024.

Article 8 - PAIEMENTS

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

8-1. TITULAIRE/MANDATAIRE

Compte ouvert au nom de

PRUVOT FAUCON

Sous le numéro

00020000605

Banque

SG valenciennes

Code Banque

30003

Clé RIB

27

Code BIC

S0GEFRPP

Code Guichet

8-2. DEUXIÈME COTRAITANT

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Banque

Code Banque

Clé RIB

Code BIC

Code Guichet

8-3. TROISIÈME COTRAITANT

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Banque

Code Banque

Clé RIB

Code BIC

Code Guichet

Le relevé d'identité bancaire de chaque cotraitant est joint au présent acte d'engagement.

Article 9 - ASSURANCES

9-1. TITULAIRE/MANDATAIRE

Compagnie d'assurance

SMA BTP (Lille)

N° de police

F44565J
99100001001521437

9-2. DEUXIÈME COTRAITANT

Compagnie d'assurance

N° de police

9-3. TROISIÈME COTRAITANT

Compagnie d'assurance

N° de police


Les attestations d'assurances doivent être jointes au présent document.

Article 10 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 11 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Titulaire/Mandataire : PRUVOT Philippe : Directeur	A Caudry le 26/09/2024	
Deuxième cotraitant :		
Troisième cotraitant :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 12 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

- Le présent soumissionnaire :
- est retenu pour le lot n°1 et/ou pour le lot n°2 ;
- n'est pas retenu.

Article 13 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

À Beauvois-en-Cambrésis,
le 09 octobre 2024

Par décision
n°2024/.....

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du
Catésis

Serge SIMÉON

Annexe 1 : Lot n°1 - Bordereau de prix unitaire - EPI

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Prix unitaire hors taxe (en chiffres et en lettres)
25959	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		S à 3XL	Paire	3,04 € Trois Euros et quatre cents
25959	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire	3,46 € Trois Euros et quarante-six cents.
25959	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	33,70 € vingt trois Euros et soixante dix cents
25959	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	S à 2XL	Unité	24,18 € vingt quatre Euros et dix huit cents
25959	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		S à 2XL	Unité	24,18 € vingt quatre Euros et dix huit cents
25959	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471-2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	58,19 € cinquante huit Euros et Dix Neuf cents
25959	Blouson EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	S à 3XL	Unité	100,75 € Cent Euros et soixante quinze cents

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024 MAPA Four.EPI

25959	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	S à 3 XL	Unité	53,44 € Cinquante trois euros et quarante quatre cents
25959	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	4,04 € Quatre euros et quatre cents
25959	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	44,50 € quarante quatre euros et cinquante cents
25959	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	78,13 € soixante dix huit euros et treize cents
25959	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	78,13 € Soixante Dix Huit Euros et Treize cents
44789	Chaussure de sécurité haute	Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	50,31 € cinquante euros et trente et un cent
44789	Chaussure de sécurité basse	Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	38,80 € trente huit euros et quatre vingt cents

Fait le 26/09/24, à Caudry

PRUVOT Philippe, Directeur
PRUVOT-FAUCON S.A.S
MATERIAUX

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

Z.I. Rue de WEDEL, 59542 CAUDRY CEDEX
☎ 03 27 85 14 27 - Fax 03 27 85 09 93
RCS Douai B 391 713 914 - APE 4673 A

Annexe 2 : Lot n°1 - Détail estimatif (DE) - EPI

Taux de TVA applicable : %

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	PU HT	Quantités	Montants HT
25959	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		S à 3XL	Paire	3,04€	120	364,80
25959	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire	3,46€	60	207,60
25959	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	33,70€	12	404,40
25959	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	S à 2XL	Unité	24,18€	120	2901,60
25959	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		S à 2XL	Unité	24,18€	32	773,76
25959	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471-2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	58,19€	50	2909,50
25959	Blouson multinorme EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	S à 3XL	Unité	100,75€	16	1612,00

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four.EPI

	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	S à 3 XL	Unité	53,44€	50	2672,00
25959	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	4,04€	50	202,00
25959	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	44,50€	32	1424,00
25959	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	78,13€	120	9375,60
25959	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	78,13€	32	2500,16
44789	Chaussure sécurité haute	de Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	50,31€	80	4024,80
44784	Chaussure sécurité basse	de Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	38,80€	20	776,00
								Total HT	30148,22 €

*Les quantités sont estimatives pour toute la durée du contrat. Les quantités indiquées n'engagent pas l'acheteur. L'acheteur s'engage à commander pour 10 000 € HT sur toute la durée de et pour l'ensemble des deux lots de l'accord-cadre sans pour autant dépasser 80 000 € HT.

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis - AE - 132-2024.MAPA.Four.EPI

Annexe 3 : Lot n°2 - Bordereau de prix unitaire - Élagage

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Prix unitaire hors taxe (en chiffres et en lettres)
25960	Gants de protection en cuir de vachette pleine fleur avec dos en textile	Maniement de machines et plus particulièrement de tronçonneuses Adhérence pour les travaux nécessitant une grande sensibilité Bandes réfléchissantes et velcro			S à 3XL	Paire	14,04€
25960	Casque de protection	Ensemble complet avec protection auditive, protection faciale et coque de casque robuste	EN 352 EN 397 EN 1731 SNR 27 (jusqu'à 104 dB (A))		TU	Unité	47,13€
25960	Harnais	Pour travaux de fauchage Accrocher et décrocher débroussailluse facilement			TU	Unité	23,63€
25960	Pantalon élagage	Pantalon de travail robuste pour les travaux forestiers Protection des reins et des épines à l'avant et à l'arrière de la zone des jambes	EN 381	Orange fluo	S à 2XL	Unité	42,53€
25960	Blouson élagage	Hautes visibilité et résistance Poche smartphone et trousse de secours	EN ISO 20471	Orange fluo	S à 3XL	Unité	41,58€

Fait le 25/09/24 à Caudry

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

PRUVOT Philippe: Directeur
PRUVOT- FAUCON S.A.S

~~MATERIAUX~~
 Z.I. Rue de WEDEL - 59572 CAUDRY CEDEX
 ☎ 03 27 85 14 27 - Fax 03 27 85 09 93
 RCS Douai B 391 713 914 - APE 4673 A

Annexe 4 : Lot n°2 – Détail estimatif (DE) – Élagage

Taux de TVA applicable : %

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Quantité	Montant HT
25960	Gants de protection en cuir de vachette pleine fleur avec dos en textile	Maniement de machines et plus particulièrement de tronçonneuses Adhérence pour les travaux nécessitant une grande sensibilité Bandes réfléchissantes et velcro			S à 3XL	Paire	30	421,20
25960	Casque de protection	Ensemble complet avec protection auditive, protection faciale et coque de casque robuste	EN 352 EN 397 EN 1731 SNR 27 (jusqu'à 104 dB (A))		TU	Unité	80	3770,40
25960	Harnais	Pour travaux de fauchage Accrocher et décrocher débroussailluse facilement			TU	Unité	50	1181,50
25960	Pantalon élagage	Pantalon de travail robuste pour les travaux forestiers Protection des reins et des épines à l'avant et à l'arrière de la zone des jambes	EN 381	Orange fluo	S à 2XL	Unité	20	850,60
25960	Blouson élagage	Hautes visibilité et résistance Poche smartphone et trousse de secours	EN ISO 20471	Orange fluo	S à 3XL	Unité	20	831,60
							Total HT	7055,30 €

*Les quantités sont estimatives pour toute la durée du contrat. Les quantités indiquées n'engagent pas l'acheteur. L'acheteur s'engage à commander pour 10 000 € HT sur toute la durée et pour l'ensemble des deux lots de l'accord-cadre sans pour autant dépasser 80 000 € HT.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_42
Objet :	Décision N°2024/42 - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20241009-DEC2024_42-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241009-DEC2024_42-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2024_42.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20241009-DEC2024_42-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	4.8 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 octobre 2024 à 10h31min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 octobre 2024 à 10h31min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2024 à 10h31min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2024 à 10h32min02s	Reçu par le MI le 2024-10-09